VILLE DE NAMUR
DEMANDE DE CARTE DE RIVERAIN EN ZONE BLEUE

La carte est octroyée à une personne physique domiciliée dans une des rues reprises dans l'Arrêté communal régissant l'octroi des cartes riverain.
Deux cartes de riverain sont attribuées par logement.
COUT : **30 Euros/année – 1ère carte** **150 Euros/année - 2ème carte**

Le présent formulaire doit être dûment complété et transmis conjointement avec :

- Copie du permis de conduire
- Copie du certificat d'immatriculation du véhicule **(partie 1-recto/verso)**
- Copie du certificat d'assurance en cours de validité
- Copie de l'attestation d'assurance valide précisant pour les cas 2, 3 et 4 repris ci-dessous que le demandeur est le conducteur principal du véhicule

Documents complémentaires à fournir le cas échéant :

1. Si le demandeur est propriétaire du véhicule :
 - Une procuration avec la carte d'identité du demandeur dans le cas où celui-ci ne se présente pas en personne
2. Si le véhicule est au nom d'un tiers :
 - Une déclaration sur l'honneur signée par le demandeur
 - Une déclaration sur l'honneur signée par le propriétaire
3. Véhicule de société :
 - Attestation de la société stipulant que le demandeur en est le conducteur principal
 - Les statuts de la société ou l'extrait du Moniteur Belge si le propriétaire du véhicule est gérant ou administrateur de société
4. Véhicule de leasing :
 - Copie du contrat de leasing mentionnant le nom du demandeur

Dès remise des différents documents demandés et pour autant que les conditions d'octroi soient remplies, le demandeur sera invité à effectuer le paiement suivant les modalités qui lui seront communiquées. Dès réception du paiement, la plaque d'immatriculation sera immunisée.

Les informations relatives aux droits de stationnement sont enregistrées sur les serveurs de la Ville de Namur. La carte de riverain n'est donc plus distribuée en version cartonnée. Une telle carte peut toutefois être obtenue moyennant un coût de 10€ supplémentaire.

La carte est valable un an à partir de la réception du paiement, uniquement dans la zone déterminée par le domicile du demandeur.

En cas de changement d'adresse, de changement d'immatriculation du véhicule ou lorsque la date de validité est dépassée, la carte doit être immédiatement renouvelée auprès du service repris ci-dessous.

FORMULAIRE DE DEMANDE A ENVOYER

- Par courrier : HOTEL DE VILLE - Service Gestion du stationnement – 5000 Namur
- Via email : carte.riverain@ville.namur.be

NOM : PRENOM :

DATE DE NAISSANCE : N° NATIONAL :

ADRESSE :

TELEPHONE : EMAIL :

N° D'IMMATRICULATION :

DATE SIGNATURE

☐ **Le/la soussigné(é) consent à l'utilisation de ses coordonnées personnelles par le Service Gestion du stationnement (adresse, email, numéro de GSM) pour toutes les formalités utiles et nécessaires au renouvellement, à la prolongation ou à la modification de sa carte de stationnement.**

Adresse des bureaux : rue des Dames Blanches 21 – 3ème étage – 5000 NAMUR
Téléphones : 081 24 87 58 – 081 24 65 11

NAMUR CAPITALE